



Retenue de salaire

Lors d'une absence du salarié (maladie, congé,,,) une retenue doit être effectuée sur le salaire,

La retenue de salaire doit être exactement proportionnelle à la durée de l'absence,

Méthode de calcul :

- Calculer le nombre total d'heures réelles de travail du mois :
H = le nombre de jours ouvrés (5 jours/semaine) x heures par jour
- Calculer le taux horaire brut du mois :
TX = salaire brut mensualisé / H
- Calculer le nombre réel d'heures non travaillés (=abs)
- Calculer le montant de la retenue = Absence x taux

Exemple :

un salaire brut mensuel de 1500 € pour une durée hebdomadaire de 35 H (du lundi au vendredi soit 5 x7h),
En février, 1 jour d'absence,

$$H = 20 \times 7 = 140 \text{ heures}$$

$$TX = 1500/140 = 10,71 \text{ euros/heures}$$

$$\text{Retenue} = 7 \text{ heures} \times 10,71 = 74,99 \text{ euros}$$